

Le Monde

Les mille clubs de jeunes qui doivent être montés d'ici à 1969 n'apporteront guère d'originalité dans le paysage des H.L.M. Le concours et le jugement

Par J. M. Publié le 02 juin 1967

A vrai dire, les choses s'annonçaient mal dès le départ : le concours, qui devait aboutir à la fabrication industrialisée de clubs que les jeunes pourraient monter eux-mêmes, ne s'adressait qu'aux seules entreprises industrielles. L'aspect essentiel, d'un point de vue éducatif, de la création architecturale avait-il été délibérément ignoré ?

Le Cercle d'études architecturales avait envoyé à M. Missoffe, ministre de la jeunesse et des sports, une lettre dans laquelle il s'étonnait de cette surprenante lacune car l'expérience pouvait être l'occasion, pour les jeunes, d'une leçon concrète d'architecture, dont notre enseignement général est si dépourvu, et, pour l'architecture elle-même, d'une recherche fructueuse (voir le Monde du 6 juillet 1966). A leur tour, les syndicats d'architectes ainsi que le conseil supérieur de l'ordre devaient adresser une protestation auprès de M. Missoffe. Les architectes ont eu gain de cause puisque finalement les termes du concours stipulaient que chaque équipe comporterait un architecte.

Mais le malaise initial devait avoir des répercussions sur la participation des hommes de l'art : avaient-ils intérêt à s'engager dans l'aventure dispendieuse que représente tout concours, alors qu'ils avaient le sentiment que l'issue pouvait en être compromise puisque l'on s'était d'abord adressé au fabricant et non au créateur ?

L'imagination et la recherche écartées

L'industrialisation est l'un des mythes de l'architecture moderne ; on en parle souvent mais on la pratique très peu. Elle a ses bons et ses mauvais aspects, ses partisans et ses détracteurs. Il ne semble pas qu'elle permette de produire beaucoup moins cher mais surtout beaucoup plus vite, tout en limitant ou plus exactement en orientant différemment l'invention de l'architecte.

C'est un domaine où les expériences sont rares en France et en tout cas partielles. Aussi, l'occasion de l'étude de ces maisons de jeunes était-elle à saisir autant pour l'architecture, comme moyen éducatif, que pour une opération d'industrialisation valable qui aurait un appui officiel. Or que s'est-il passé ? Le jury, composé en majorité de techniciens du ministère de la jeunesse et des sports et de fonctionnaires - il aurait été souhaitable d'y trouver un ou plusieurs animateurs de clubs, - s'est conformé dans son choix aux schémas les plus conventionnels, écartant la recherche et l'imagination.

Cinq nouveaux clubs de jeunes viennent d'ouvrir leurs portes dans la banlieue de Paris : trois à Ermont, deux à Franconville (Val-d'Oise). Il s'agit de prototypes réalisés par cinq entreprises sélectionnées parmi les cinquante-deux qui avaient accepté de participer à un concours organisé en juin 1966 par le ministère de la jeunesse et des sports. Au cours des trois prochaines années mille clubs seront installés dans différentes régions de France, l'Etat fournissant les matériaux, les collectivités locales le terrain, les jeunes montant eux-mêmes leur " maison ". Avant de choisir l'implantation de ces clubs et leur attribution (seront-ils tous confiés à des municipalités, ou certains seront-ils accordés à des associations ou des mouvements de jeunesse dont l'activité est largement ouverte sur un quartier ?). le ministère a demandé au Centre de sociologie urbaine d'étudier, à partir des expériences de Franconville et d'Ermont, le rôle d'un club de jeunes en milieu urbain et de rechercher les conditions qui doivent être réunies pour qu'il fonctionne de façon satisfaisante. Il faut souhaiter que les conclusions des sociologues et les décisions du ministère concernant l'implantation et la gestion de ces clubs prêteront moins à la contestation que le choix du jury chargé de désigner les deux meilleurs projets, qui doivent être reproduits chacun à cinq cents exemplaires.

Le projet de la société B.S.M. (architecte : Godderis) n'est finalement qu'un assemblage de " baraques " de luxe, correctement construites d'ailleurs.

Le second projet retenu, celui de la société S.E.A.L. (architecte : Béchu), correspondrait, lui, aux normes de la " classe provisoire " dont l'éducation nationale a le peu glorieux privilège, avec en plus le " luxe " d'une menuiserie d'aluminium.

Le projet de la Société de construction aéronavale du Pont-Neuf (architecte : Moynot), dont l'assemblage d'éléments triangulaires avait au moins le mérite d'une recherche originale, a été rejeté.

Restent les deux projets de MM. Prouvé et Granval qui nous paraissent, chacun à un titre différent, dignes d'intérêt.

Double volume surélevé reposant sur pilotis et s'accommodant donc de terrains irréguliers, le projet de M. Gérard Granval, tout en lignes courbes, est conçu selon une esthétique de bateau. C'est une architecture - objet d'un esprit jeune, très à la mode avec ses couleurs gaies, et capable, par l'harmonie de ses formes et sa fraîcheur d'inspiration, de toucher la sensibilité des jeunes.

Quant au projet de M. Jean Prouvé, il est dommage que le jury n'ait décelé ni ses éclatantes qualités architecturales ni ses promesses du point de vue du progrès dans une fabrication industrialisée. Son bâtiment se présente en deux volumes en forme de voûtes reliées par un passage. Elles sont suffisamment hautes pour permettre l'aménagement de soupentes qui en augmentent les surfaces d'utilisation. Avec une exécution soignée, voire raffinée, des techniques à la pointe du progrès - panneaux en demi-voûtes légers en mousse de polyester pris en " sandwich " entre une couverture d'aluminium et un revêtement de placage de bois clair, - M. Jean Prouvé a mené le plus loin la thèse de l'industrialisation : l'agrandissement peut se faire à volonté et permet même l'organisation d'un véritable " village " par des passages reliant les corps de bâtiment.

Il est curieux que le jury ait rejeté les projets qui ménageaient de grands espaces où l'initiative des jeunes aurait pu trouver une incitation à une organisation spontanée, mettant à contribution leur sensibilité de l'espace, pour choisir ceux qui offraient la banale et contraignante succession de petites salles suggérant des fonctions bien déterminées. Comme si l'on avait, consciemment ou non, préféré mettre les jeunes dans un environnement correspondant à l'esthétique des bureaux et des appartements. Non ! Ces maisons ne marqueront pas une rupture pour la sensibilité du jeune employé ou du jeune écolier, qui y retrouvera les mêmes dispositions cellulaires du bureau ou du logement familial.

Que reprochait le jury au projet de M. Prouvé ? Economiquement : que son prix dépassait les limites prescrites - 10 millions au lieu de 7.5.

Esthétiquement : qu'il ressemblait à un hangar militaire, alors que c'est une pure voûte moderne.

Fonctionnellement : que ses grands pans de plexiglas fumé provoquent des effets de serre, alors qu'il est le seul à posséder une ventilation mécanique.

On a tout simplement choisi la traditionnelle trame orthogonale, qui se rapproche le plus des H.L.M. dans lesquels ces clubs doivent s'insérer, alors que le ministère avait écrit que le premier critère de sélection serait 1' " originalité architecturale ".

L'expérience le prouve : pour faire un bon concours, il faut un bon jury. Comment faire valoir les solutions d'une architecture moderne sinon en plaçant dans le jury des gens capables de la juger et surtout de la promouvoir ? Les solutions adoptées reflètent toujours le niveau de la culture architecturale, dont il serait peu de dire qu'elle est faible en France.

C'est que la composition du jury est déterminante et peut à l'avance définir le type de projet qui pourrait être choisi et en tout cas les réactions qui influent sur les choix. L'exemple du nouveau bâtiment de la Monnaie à Pessac près de Bordeaux est significatif. Le ministre des finances, M. Debré, averti des questions d'architecture - il est à l'origine du premier projet de réforme de la profession, a tenu à faire participer cinq architectes de tendances diverses dans un jury où ils ne constituaient certes pas la majorité, mais où leur présence permettait d'engager une discussion. Le choix du projet de la jeune équipe bordelaise " décentralisée ", Salier, Lajus et Courtois, est des plus heureux.

J. M.